



Office municipal
d'habitation de Trois-Rivières

POLITIQUE DE FACTURATION

L'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières désire vous informer de la nouvelle tarification pour les bris qui peuvent survenir dans votre logement suite à une négligence de votre part ou abus.

Notre politique de facturation de bris est effective à partir du 1er JUIN 2008 et est représentée par le tableau de la page suivante :

1) BRIS (réparation effectuée après le paiement total)

DESCRIPTION	COÛT
• Moustiquaire	
- porte patio	11,00
- fenêtre de porte d'entrée	5,00
- fenêtres de cuisine et de salle de bain	6,00
- fenêtre de chambre	7,00
• Poignée de porte intérieure	Entre 16,00 et 40,00
• Toilette	
- couvercle du réservoir de toilette	Entre 17,00 et 29,00
• Abat-jour ou luminaires (fixtures électriques)	entre 9,00 et 40,00
• Mur défoncé, déplacé ou modifié	23,00 \$/h
• Porte intérieure du logement	entre 22,00 et 47,00
• Porte d'entrée du logement	entre 69,00 et 97,00
• Changement de serrures (porte ou boîte aux lettres)	15,00

2) **BRIS (réparation effectuée avant le paiement)**

• Porte extérieure en acier MINIMUM 385,00\$:	Selon la Grandeur
• Toilette - bouchée (en tout temps) - réservoir - cuvette	39,00 42,00 42,00
• Vitre (chaque fenêtre)	entre 9,00 et 26,00
• Vitre thermos	entre 25,00 et 125,00
• Déchets laissés dans le logement suite à un départ	23,00/h
• Débarrage de porte (entre 17 h et 8 h ainsi que les fins de semaine)	36,00
• Absence de châssis dans une (1) fenêtre	Selon grandeur
• Modification apportée au recouvrement de plancher Ex : tuile préencollée	23,00/h
• Appel de service sans raison valable avec déplacement d'une personne de l'OMH (entre 17 h et 8 h)	36,00
NOTE: Cette liste comprend les bris les plus souvent rencontrés dans un logement. Tout autre bris sera analysé et facturé par la direction du service.	

LES CHANGEMENTS PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2007 SONT INDIQUÉS EN
CARACTÈRES GRAS